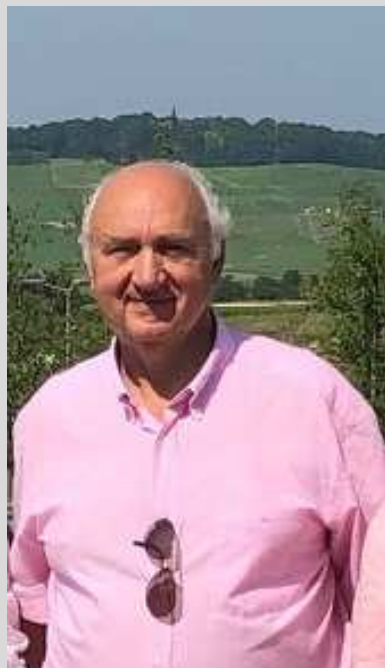




Avize Info

OCTOBRE-DECEMBRE 2020

L'EDITO DU MAIRE



Nous arrivons au terme de cette année 2020 que nous pourrions qualifier d'annus horribilis. Une année qui plus encore que les précédentes, est passée très vite, amputée de pans entiers, ces moments de convivialité que nous n'avons pas connus depuis déjà de longs mois, ces échanges humains rendus plus difficiles par le masque, la distanciation physique et les confinements successifs. Même si l'on a bien conscience que la vie d'avant ne reprendra jamais tout à fait, que le retour à un semblant de normalité prendra encore plusieurs mois, je voudrais retenir les signes annonciateurs de jours meilleurs. Plusieurs vaccins ont été développés dans des délais très courts, la prise en charge des malades s'améliore au fur et à mesure de l'accroissement des connaissances sur le virus et une grande majorité de personnes respecte les mesures protectrices.

Au niveau communal, après une période de mise en place compliquée par la situation sanitaire, l'équipe municipale est désormais en place et au travail avec des sujets à gérer aussi divers que la requalification du centre-ville, la valorisation du site de l'ancienne maison de retraite, l'aménagement de l'avenue de Mazagran, le lotissement des Regards IV ou encore l'hydraulique du vignoble.

Sur chacun de ces sujets, nous sommes au travail et nous pourrons en 2021 en constater les premiers résultats. En cette fin d'année, et même si cela reste compliqué, je tiens à souhaiter à toutes et à tous, un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches. Il faut encore tenir bon mais l'espoir est maintenant clairement au bout du tunnel.

Gilles DULION



Un don du sang en mode confiné

Pendant le confinement, les opérations de collecte du sang continuent. Le 22 octobre, ce sont ainsi 62 personnes qui sont venues donner leur sang.

11 novembre

Avec une délégation réduite et dans le respect des gestes barrière, la commune et les anciens combattants ont rendu hommage aux soldats morts pour la défense de notre pays et de nos libertés.



Le port du masque reste obligatoire à Avize

Le nouvel arrêté préfectoral impose le port du masque à moins de 50 mètres des accès aux établissements recevant du public. Afin de clarifier les choses et compte tenu de la circulation du virus qui reste active dans la commune, un arrêté municipal a été pris qui impose le port du masque dans le centre historique de la commune (entre les Remparts du Nord et du Midi, la rue Porte de Haut et la rue de l'Abattoir). Continuez à prendre soin de vous et des autres.



Une borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée Place du Bourg Joli. C'est le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne qui est en train de déployer des bornes en différents points du département afin d'organiser un maillage du territoire. La commune a mis 2 places de stationnement à disposition. La borne est gérée par la société publique locale « MODULO ». Vous pouvez retrouver la notice d'utilisation détaillée sur www.siem51.fr/bornes-de-recharge



Des bons d'achat pour nos aînés

Dans la mesure où le repas des aînés ne pourra avoir lieu en 2021 au vu du contexte sanitaire, la commune a décidé de distribuer aux personnes qui auront plus de 65 ans au 31 décembre prochain des bons d'achat à utiliser chez les fleuristes et les commerces de bouche qui les accepteront. La liste des commerçants partenaires sera jointe aux bons d'achat.

La commune est propriétaire des locaux de l'ancienne maison de retraite

Depuis le 16 septembre, la commune est officiellement propriétaire de la totalité des anciens locaux de la maison de retraite. Elle était déjà propriétaire d'une moitié par le biais de la donation qui lui avait été faite en 1886 par les époux Augé Colin et l'EHPAD a accepté de lui céder l'autre moitié pour l'euro symbolique. Compte tenu de la superficie des terrains et de leur position stratégique, la commune a souhaité s'assurer la maîtrise du devenir de ces locaux. Une réflexion est engagée et plusieurs pistes sont à l'étude.





Ecole primaire « Le Petit Prince »

« Le Petit Prince » était le nom qui avait été donné à l'école maternelle. Les écoles maternelle et élémentaire étant aujourd'hui regroupées, c'est l'école primaire qui s'appelle désormais école « Le Petit Prince », clin d'œil au collège Saint Exupéry que les enfants rejoindront ensuite. Un panneau matérialisant le nom de l'école y a été apposé il y a quelques jours.

Les bouquets de Magali, une nouvelle fleuriste à Avize

Après 20 ans d'expérience dans le monde des fleurs, l'avizoise Magali CURATE PAINVIN a décidé de créer sa propre entreprise et d'ouvrir une boutique au 8 place Léon Bourgeois. Depuis le 2 octobre 2020, elle vous propose un large choix de plantes fleuries et vertes, des entretiens et fleurissements de tombes ainsi que des compositions de fleurs coupées ou séchées. La livraison de fleurs est aussi possible par le réseau Florajet. Enfin, la boutique est un point Mondial Relay. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ce beau projet.



Le Père Noël est passé

Le Ju-Jitsu Avize a tenu à maintenir son arbre de Noël pour tous ses adhérents. En accord avec la mairie d'Avize et dans le respect du protocole sanitaire, un drive du Père Noël a été organisé le vendredi 11 décembre de 17h30 à 19h30. Une cinquantaine d'enfants et les adultes ont pu retirer leurs cadeaux sans sortir de voiture et rencontrer le Père Noël qui bien sûr portait son masque.



Des travaux d'aménagement de sécurité

Les travaux d'aménagement de sécurité de l'avenue de Sulzfeld et du Rempart du Midi (entre la rue de Champagne et la rue des Bayennes) sont terminés. Les chicanes mises en œuvre devraient faire ralentir les véhicules. Quant au cheminement piéton de l'avenue de Sulzfeld, il devrait assurer la sécurité de l'accès à l'aire

sport nature santé bien-être.



Les commissions communales et communautaires

Les commissions communales suivantes ont été constituées : COMMISSION VOIRIE URBAINE CHEMINS, VIGNES ET FORETS, COMMISSION BATIMENTS, COMMISSION SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, COMMISSION VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE, COMMISSION URBANISME, COMMISSION CADRE DE VIE (qui aura notamment pour compétence fleurissement, illuminations, cimetière et tourisme), COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION et COMMISSION DES FINANCES. L'ensemble des conseillers municipaux sera membre de chaque commission.

Concernant les commissions communautaires, voici la répartition des conseillers municipaux en leur sein :

- *Cadre de vie, Urbanisme, Habitat, Vie sociale* : Gilles DULION, Annie CALLOT, Isabelle BOATAS et Inès WARIS
- *Développement économique et touristique* : Cathy BERTHELOT-MAHON, Gilles DULION, Nina DUBOIS, Inès WARIS, Jean-Yves JACQUOT et Véronique GENTET
- *Politique des déchets et de l'économie circulaire* : Patrick PAGOT, Cathy BERTHELOT-MAHON, Cassandre LAURENT, Laurent SOLOR et Nicolas SIGNOLLE
- *Politique de l'eau et de l'assainissement* : Eric BOURGEOIS, Benoit CHALEROUX, Cassandre LAURENT, Laurent SOLOR et Richard PETIT
- *Transport et mobilité, voirie* : Patrick PAGOT et Eric BOURGEOIS
- *Millesium, politique événementielle, communication et numérique* : Sandrine ASSAILLY, Nina DUBOIS, Jennifer HELOIN, Gilles DULION et Véronique GENTET
- *Espaces aquatiques* : Jean-Pierre DAST, Sabino FRINQUELLO, Jennifer HELOIN
- *Affaires scolaires et périscolaires* : Annie CALLOT, Jean-Pierre DAST, Isabelle BOATAS

Bon à savoir



PAS D'ACCES A LA FORET ET AUX CHEMINS COMMUNAUX FORESTIERS LES JOURS DE CHASSE

Cela peut paraître évident. Si nous le rappelons, c'est que les chasseurs ont été confrontés à des promeneurs qui circulaient sur les sentiers forestiers les jours de chasse au péril de leur vie. Rappelons que nous faisons face depuis quelques années à une prolifération des sangliers dans le département et que la chasse est le seul moyen d'y remédier. Pour 2020-2021, les dates de chasse sont les suivantes :

Samedi 7 novembre 2020 Samedi 21 novembre 2020 Samedi 5 décembre 2020
Samedi 19 décembre 2020 Samedi 9 janvier 2021 Samedi 23 janvier 2021
Samedi 6 février 2021 Samedi 20 février 2021

IL EST INTERDIT DE STATIONNER DEVANT LES BARRIERES DES CHEMINS FORESTIERS

Nous constatons fréquemment du stationnement devant les barrières des chemins forestiers. Cela est interdit. Les chemins doivent en effet être maintenus en permanence accessibles pour l'accès des secours. Par ailleurs, la vocation de ces chemins est l'accès des forestiers à leurs parcelles pour l'exploitation de la forêt et le stationnement des véhicules est également un obstacle à cette activité.

STOP PUB

Vous ne souhaitez plus recevoir de publicités dans votre boîte aux lettres. Des autocollants STOP PUB sont à votre disposition gratuitement en Mairie.



NETTOYAGE DES TROTTOIRS PAR LES RIVERAINS

Le règlement sanitaire départemental confie aux riverains l'entretien des trottoirs longeant leur propriété, que ce soit pour les ramassages des feuilles en automne ou pour le déneigement et le salage en hiver. En cas de chute d'un passant en raison d'un trottoir mal entretenu, c'est la responsabilité du riverain qui sera recherchée.

Dates à retenir

Compte tenu des incertitudes planant sur l'organisation des manifestations au cours des prochains mois, nous préférons ne pas annoncer de dates dans cette rubrique et vous en informer au fur et à mesure sur PANNEAU POCKET.

N° 107 Directeur de la Publication : Gilles DULION, Rédacteur : Vincent DROIN
 Tel : 03.26.57.54.43. - Site Internet : <http://www.ville-avize.fr>
 Crédits photographiques : Mairie d'Avize et Communauté d'Agglomération Epernay
 Coteaux et Plaine de Champagne